

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT D'ABITIBI
VILLE D'AMOS

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 MAI 2022

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amos tenue au lieu habituel des délibérations du conseil ce lundi 9 mai 2022 à compter de 19 h 30, à laquelle étaient présents, outre le maire, monsieur Sébastien D'Astous, les conseillères et conseillers suivants :

Monsieur Robert Julien	siège n° 1;
Monsieur Martin Roy	siège n° 2;
Monsieur Pierre Deshaies	siège n° 4;
Monsieur Mario Brunet	siège n° 5;
Madame Annie Quenneville	siège n° 6;

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Étaient également présents à cette séance, M. Guy Nolet, directeur général, M. Richard Michaud, trésorier et Mme Claudyne Maurice, greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est modifié par le retrait des points 4. « Adjudication du contrat fondation pour ajout d'une cage d'issue au puits municipal #2 – Anisipi », 5. « Adjudication du contrat d'ingénierie et installation de contreventement, plaque d'ancrage et pieux » et 8. « Suspension d'un employé ».

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Julien, APPUYÉ par le conseiller Pierre Deshaies et RÉSOLU unanimement :

2022-220 D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 9 mai 2022 tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA VILLE AINSI QUE LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

Le trésorier présente les états financiers de la Ville au 31 décembre 2021 et il procède à leur dépôt.

4. Retiré de l'ordre du jour.

5. Retiré de l'ordre du jour.

6. REJET DES SOUMISSIONS POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UN MÉGADÔME À L'ÉCOCENTRE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville a fait publier respectivement dans le système électronique SEAO et dans l'hebdomadaire local le Citoyen, un appel d'offres concernant un contrat pour l'acquisition et l'installation d'un mégadôme à l'écocentre;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cet appel d'offres public, les entreprises nommées ci-dessous ont présenté à la Ville des soumissions dont les montants, excluant les taxes applicables, apparaissent en regard de leur nom respectif :

▪ Mega Centre Kubota	205 122,75 \$
▪ Construction Gaston Proulx et Frères Inc.	188 049,65 \$

- CDR Inc. 135 717,00 \$
- Les Industries Permo Inc. 87 259,00 \$

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse des soumissions, il s'est révélé que la soumission des Industries Permo Inc. n'est pas conforme n'ayant pas soumissionné le bon modèle;

CONSIDÉRANT QUE les prix des autres soumissions dépassent le montant estimé pour le projet;

CONSIDÉRANT QUE les crédits prévus au budget sont insuffisants;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Pierre Deshaies, APPUYÉ par le conseiller Mario Brunet et RÉSOLU unanimement :

2022-221 DE REJETER les soumissions reçues relativement à l'appel d'offres pour l'acquisition et l'installation d'un mégadôme à l'écocentre;

DE PROCÉDER à un nouvel appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. ADJUDICATION DU CONTRAT SERVICE D'AUTOBUS - ANISIPI

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amos a demandé des soumissions aux entreprises Autobus Plante Inc., Autobus Carignan Inc., Transport R. Desrosiers Inc. et Autobus Harricana, pour le service d'autobus dans le cadre du projet Anisipi;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette invitation, les entreprises suivantes ont présenté à la Ville une soumission, dont le montant exclut les taxes :

- Transport R. Desrosiers Inc. : 89,14 \$/voyage/autobus
- Autobus Plante Inc. : 150,00 \$/voyage/autobus

CONSIDÉRANT QUE Transport R. Desrosiers Inc. a retiré sa soumission vu une erreur dans le prix de leur soumission;

CONSIDÉRANT QUE la Ville accepte que Transport R. Desrosiers Inc. retire son offre;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adjuger ce contrat à Autobus Plante Inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Pierre Deshaies, APPUYÉ par le conseiller Robert Julien et RÉSOLU unanimement :

2022-222 D'ACCORDER le contrat à l'entreprise Autobus Plante Inc. pour le service d'autobus dans le cadre du projet Anisipi pour un montant de 150,00 \$/voyage/autobus excluant les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions de l'appel d'offres et de la soumission présentée par ladite entreprise le 6 mai 2022;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer au besoin, au nom de la Ville, tout contrat nécessaire ou utile pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Retiré de l'ordre du jour.

9. PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

Aucune personne n'est présente.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant maintenant épuisé, monsieur le maire déclare la séance levée.

Et la séance est levée à 19 h 35.

Le maire,
Sébastien D'Astous

La greffière,
Claudyne Maurice